

Point d'étape du projet de réorganisation en cours et de mise en place du service du numérique et de la délégation au pilotage et à la transformation du 13 juillet 2021

Présidence : Philippe MÉRILLON

Pour **FO Agriculture** : Mathieu PINSON

La réorganisation du service de la modernisation (SM) en chiffres

- 151 postes ouverts et publiés
- 470 candidatures, sachant que les agents ont pu faire plusieurs candidatures
- 137 agents du futur ex SM concernés par la réorganisation
- 74 % de candidature interne et 66 candidatures hors SM
- 129 agents positionnés sur un poste du futur service du numérique où 126 sur un poste précis et 3 avec une option sur plusieurs postes
- 8 agents non encore positionnés dont 2 avec une possible solution externe

Avec 94 % d'agents positionnés, le SRH se félicite que les agents aient pu trouver un centre d'intérêt dans la diversification de leur carrière. Pour mémoire, l'ensemble des postes ont été rouverts. Néanmoins, les fiches de postes ont toutes été largement revues avec des activités et des missions transformées pour répondre aux enjeux du nouvellement créé « Service du numérique ».

Notification de positionnement ou de non positionnement

Les préfigurateurs des structures notifieront aux agents positionnés, par mél, d'ici à la fin de la semaine, leur poste. Les agents non positionnés seront appelés individuellement et seront informés du dispositif d'accompagnement mis en place.

Accompagnement des agents sans poste

6 agents n'ont pas trouvé d'adéquation avec les postes proposés au service du numérique. Ils feront l'objet d'un accompagnement personnalisé par les IGAPS. Cette accompagnement consistera notamment en un entretien, la définition de leur projet professionnel, un possible bilan de carrière voire de compétences et enfin des formations leur seront ouvertes prioritairement. L'enjeu, auquel est très attaché le SRH et pour lequel toute l'énergie nécessaire devra être développée, est de trouver le plus rapidement possible une solution à ces agents. Dans l'attente, une lettre de mission leur sera produite et ils seront positionnés transitoirement au service du numérique.

Quid des agents contractuels

Les agents contractuels dont le niveau de responsabilité est inchangé verront leur contrat faire l'objet d'un avenant redéfinissant en particulier leur structure de rattachement. La revalorisation de leur rémunération interviendra à l'habitude au terme de leur contrat de 3 ans. En revanche, ceux ayant obtenu des postes à plus forte responsabilité se verront proposer un nouveau contrat et par là même une revalorisation de leur salaire.

Organigramme et mise en place de la chefferie

Comme les prises de poste, l'organigramme sera mis à jour pour le 1^{er} septembre 2021. Les chefferies devraient être mises en place pour cette même période, sous réserve des négociations de dates de prises de postes pour les encadrant d'origine externe. Le respect de cette date est importante aussi bien pour les agents que pour les partenaires du futur service.

Mise à jour de la FAQ

Le SRH abondera la FAQ des interrogations soulevées au cours de ce point d'étape. En outre, les OS sont invités à faire remonter toutes les problématiques ou interrogations signalées par les agents concernés. Dans ce contexte, sentez vous libres d'informer **FO Agriculture** des problématiques liées à la finalisation de cette réorganisation.

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir
Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

